

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 31/01/2018

Convocation du 22/01/2018.

Ordre du Jour :

- **AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018.**
- **RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE NON TITULAIRE.**
- **IMPLANTATION D'UN MAT DE RADIOTELEPHONIE MOBILE SUR UN TERRAIN COMMUNAL.**
- **NOUVELLE DENOMINATION DU CHEMIN DU VOYEUX.**
- **DEMANDE DE SUBVENTIONS.**
- **PROJET DE CONVENTION AVEC LE SIEM.**
- **PROJETS EN COURS.**
- **QUESTIONS DIVERSES.**

Tous les conseillers étaient présents **Pierre CHARLET**, RALITE Frantz, HOFFMANN Nathalie, DEBIN Sébastien, FLOT Pierre-Marie, FERRAND Christian, SIEMIENAS Josette, DORMONT Lionel, M. JACQUINET Hervé et ADAMI Marie-Pascale à l'exception de JUNG François. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. FERRAND Christian est désigné pour remplir cette fonction.



## **AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT: BUDGET GENERAL ET BUDGET EAU.**

Monsieur le Maire informe le conseil que la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 permet d'ouvrir des crédits de dépenses d'investissement jusqu'au vote des budgets dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent.

Il précise au Conseil qu'il est ainsi possible de faire face, s'il y a lieu, à certaines dépenses urgentes. Les crédits éventuellement ouverts seront repris aux budgets de l'exercice dans les limites fixées par le texte.

Après examen, le Conseil à l'unanimité des présents autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2018.



## **RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL A PARTIR DU 1ER MARS.**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le besoin de la commune dans les mois à venir.

Après examen, le Conseil à l'unanimité des présents décide le recrutement d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps complet. Le Conseil fixe la période d'emploi pour l'année 2018 du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2018

Le conseil autorise le Maire à procéder au recrutement et à signer tous les documents nécessaires.



## **NOUVELLE DENOMINATION DU CHEMIN DU VOYEUX.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il appartient aux élus de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Il précise au Conseil que la numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, la numérotation des maisons est exécutée pour la première fois à la charge de la commune ».

Il rappelle au Conseil la problématique autour du chemin du voyeux et propose aux membres du Conseil de renommer cette voie afin de faciliter son repérage et de procéder à la numérotation.

Après examen, le Conseil à l'unanimité des présents décide de renommer la voie du Voyeux rue de la « Bergerie » et d'octroyer aux propriétaires de la parcelle AC 5 le numéro 2.



### **DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que certains travaux projetés cette année peuvent bénéficier de diverses subventions. Il s'agit essentiellement du projet « Restructuration et mise aux normes d'accessibilité de la Salle des fêtes », d'autres projets en cours peuvent aussi faire l'objet de recherches de subventions. IL propose de déposer un dossier de demande de subventions pour ce projet.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la demande des subventions et à signer tout document se rapportant à ce dossier.



### **CONVENTION AVEC LE SIEM.**

Dans le cadre des travaux d'éclairage public concernant plusieurs rues, Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal la convention de répartition financière entre la commune et le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM). Il ajoute que ce projet est estimé à 64 852.53 € HT et que la participation financière du SIEM reste plafonnée à 25% de l'investissement. Il rappelle que la part restant à la commune est évaluée à 48 727 €.

Ces travaux concernent les rues : Général Leclerc ; Compertrix ; l'Eglise et Tilleul. Les travaux débuteront au cours du 1<sup>er</sup> semestre de cette année.

Aussi, le conseil prend note que la participation de la commune aux travaux prend la forme d'un fonds de concours qui doit être versé à hauteur de 30% à la commande, le reste au moment de l'apurement du dossier.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la répartition financière pour la réalisation des travaux d'éclairage public.



### **QUESTIONS DIVERSES.**

Les élus ont débattu sur plusieurs questions qui intéressent la vie de la collectivité, dont celui du chauffage de l'Eglise. Ils ont demandé au Maire d'étudier ce dossier.

Fait à Coolus, le 05/02/2018

**Le Maire**

**Mr Pierre CHARLET**